INITIALES DU MAIRE
2025-07-23
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Séance extraordinaire du 23 juillet 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le 23 juillet 2025 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Bernard Girard, conseiller #2
Poste vacant, conseiller # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Bruno Plourde, conseiller # 6
M. Jonathan Boily, conseiller # 5

Absence : M. Pascal Gauthier, conseiller # 1

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens maire. Est également présent M. Mathieu Lapointe, directeur général.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

M. Mario Desbiens souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

R.2025-137

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'attester la conformité de l'avis de convocation et d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation d'une soumission – déboisement Plateau Lindsay
4. Acceptation d'une soumission – Affichage du garage municipal
5. Acceptation d'une soumission – Ameublement de bureau du garage municipal
6. Délégation de pouvoir au directeur général pour l'immatriculation de la remorque Gator 7X14TA7K
7. Période de questions
8. Levée de l'Assemblée

3- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – DÉBOISEMENT DU PLATEAU LINDSAY

R.2025-138

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique prévoit la réalisation d'un projet de développement résidentiel incluant la construction d'un nouveau chemin sur un lot lui appartenant;

ATTENDU QUE des travaux de coupe de bois sont nécessaires sur le tracé du chemin projeté ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite confier l'abattage du bois à une entreprise forestière qualifiée, laquelle procédera à la coupe, au transport et à

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

la vente du bois, et versera à la Municipalité une part des revenus générés selon les modalités prévues à une entente contractuelle, soit 30 $ du mètre cube vendu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- D'autoriser la réalisation de travaux d'abattage d'arbres sur le lot 4 257 470 en lien avec le projet de construction d'un chemin municipal dans le cadre d'un développement résidentiel sur une largeur de 84 mètres;

- De réduire la largeur du déboisement à 25 mètres dans les zones de milieux humides et de restriction de construction tel que présenté sur le plan réalisé par la firme MAGECO Inc. ;

- D'autoriser la cession temporaire du bois issu de ces travaux à « Québec Inc. 9284 2004 », aux fins de coupe, de transport et de vente;

- D'autoriser le directeur général, M. Mathieu Lapointe, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de service avec l'entrepreneur forestier précisant les modalités de coupe, de partage des revenus et les responsabilités des parties, dont une redevance de 30 $ du mètre cube récolté.

4- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – AFFICHAGE DU GARAGE MUNICIPAL

R.2025-139

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise « J'Agraphe signature » pour la réalisation de l'affiche à être installée au nouveau garage municipal pour un montant de 4 439.18 $ plus les taxes applicables.

5- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – AMEUBLEMENT DE BUREAU DU GARAGE MUNICIPAL

R.2025-140

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise « Mégaburo » pour l'achat de l'ameublement de bureau pour le garage municipal pour un montant de 5 360 $ plus les taxes applicables.

6- DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'IMMATRICULATION DE LA REMORQUE GATOR 7X14TA7K

R.2025-141

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a fait l'acquisition d'une remorque **Gator 7X14TA 7K** destinée à des fins municipales ;

CONSIDÉRANT QUE cette remorque doit être immatriculée auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en tant que fonctionnaire principal de la municipalité selon l'article 210 du Code municipal du Québec, peut recevoir des mandats du conseil pour poser des actes administratifs ;

INITIALES DU MAIRE
2025-07-03
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite déléguer au directeur général le pouvoir d'agir au nom de la municipalité pour compléter les démarches requises auprès de la SAAQ ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- **QUE** la municipalité de Sainte-Monique autorise Mathieu Lapointe, directeur général, à procéder à l'immatriculation de la remorque **Gator 7X14TA 7K** auprès de la SAAQ ;

- **QUE** cette autorisation inclut le pouvoir de signer tout document nécessaire, de transmettre l'information requise et d'acquitter les frais afférents à cette immatriculation ;

- **QUE** cette délégation soit consignée au registre des délibérations, conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec.

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions qui ont été posées.

8- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CM2025-142

Attendu que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, en conséquence il est proposé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement que l'assemblée soit levée. Il est 18h 47.

Mario Desbiens,
Maire

Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire trésorier

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP